

Président : Jacky Gosset 06 75 41 02 68
Vice-président: Didier Barreux
Trésorier : Hervé Vatbois
Secrétaire : Nadine Gosset 06 34 64 11 85
Responsable jeunes : Yves Gaudon
Responsable communication : David Laurent
(contact@archers-sains.org)

Encadrement technique :

Initiation adultes : Jacky Gosset, entraîneur fédéral
Perfectionnement : Jacky Gosset, entraîneur fédéral
Cours enfants : Nadine Gosset, Brevetée d'état
Yves Gaudon, aide-entraîneur
Eric Brailly, entraîneur en formation

Le club est affilié au Comité départemental de la Somme,
Au Comité régional des Hauts de France
et à la FFTA sous le n° 07-80-308

Site internet : <http://archers-sains.com/>

Messagerie : jacky.gosset3954@gmail.com

REGLEMENT INTERIEUR

Tenue, Présentation, représentation

Une tenue correcte est exigée sur le pas de tir, tant à l'intérieur du club qu'au cours de la représentation de celui-ci en compétition ou à l'extérieur. Traditionnellement, dans les compétitions importantes, l'archer doit être vêtu de blanc ou de la tenue du club.

Il est interdit de tenir des propos incorrects, politiques ou religieux ; tabac et alcool sont rigoureusement interdits sur les lieux de tir (intérieur comme extérieur).

Le respect du matériel

Le matériel étant l'outil privilégié du tireur, il devra être entouré d'une attention toute particulière. Toute détérioration du matériel d'initiation, due à un mauvais usage de celui-ci ou à des destructions volontaires sera immédiatement sanctionnée : prise en charge financière des réparations par le contrevenant et exclusion du club en cas de récidive.

Le matériel n'est pas en libre-service, il faut demander l'autorisation de le prendre à un responsable du club.

Sécurité et usages

Sur le pas de tir, le silence est de rigueur. Le non-respect de cette règle entraîne l'exclusion des compétitions, voire des entraînements.

Aucune flèche ne doit être engagée sur l'arc en dehors du pas de tir et tant que des tireurs ou spectateurs se trouvent en avant du pas de tir ou toute autre zone pouvant comporter un risque.

Personne ne doit se rendre au résultat (récupération des flèches) tant que tous les tireurs d'une même vague n'ont pas tiré leur volée et tant que le responsable du tir n'en a pas donné le signal.

Le club décline toute responsabilité en cas d'accident, tant aux tireurs qu'aux spectateurs. Tout membre du club qui introduit une ou plusieurs personnes étrangères au club prend la responsabilité de tout accident corporel ou matériel qui pourrait survenir à ces personnes.

Club de Tir à l'Arc de Sains en Amiénois

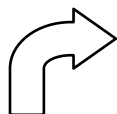


Année 2021-2022

Les installations

à l'intérieur : **Halle des sports** de Sains en Amiénois.
Chemin de la Sentelette
Accessibilité : du 13 septembre au 29 juin.

à l'extérieur : **Terrain de tir à l'arc**, au bout du terrain de football



Jeu d'arc, au bout du terrain de football

Accessibilité permanente pour les archers majeurs,
Pour les archers mineurs : sous réserve d'être accompagné d'un adulte

Les horaires

lundi :	de 19 h à 20h30	Cours d'initiation adultes et adolescents [J.Gosset, NGosset ; Yves Godon ; Eric Brailly]
	de 17h30 à 21h	Entraînement libre
mercredi :	de 18h à 19h30	Cours enfants et adolescents [N.Gosset ; J.Gosset ; Yves Godon ; Eric Brailly]
	de 18h à 21h	Entraînement libre
jeudi :	de 18h à 21h	Entraînement libre
samedi :	de 10h30 à 12h	Entraînement libre

La cotisation

Elle comprend :

la licence fédérale fixée par la FFTA
la cotisation régionale fixée par la Ligue
la cotisation départementale fixée par la Ronde
la cotisation du club et les cours

à régler avant le 30 septembre
avec certificat médical obligatoire
ou questionnaire de santé

Archers débutants ou sans matériel
Prêt des arcs et flèches compris.

Jeunes : 140 € pour l'année
Adultes : 160 € pour l'année

Archers confirmés avec matériel

Jeunes : 100 € pour l'année
Adultes : 110 € pour l'année
Licenciés non tireurs : - 50€
Licenciés non compétiteurs : - 13€

Cause Covid : Remise exceptionnelle de 35 € aux licenciés du club 2020-2021 pour toute licence prise avant le 30 novembre.

Réduction de 10 €
à partir du
2^{ème} licencié par famille.

Possibilité de paiement en plusieurs fois.